Agroecology Coalition

Procédures opérationnelles

Mars 2025

Table des matières

I. Présentation de la Coalition pour l'agroécologie

II. Rôles stratégiques de la Coalition

III. Objectifs stratégiques et domaines d'action

IV. Composition de la Coalition

V. Gouvernance et Coordination

- A. Assemblée générale des membres
- B. Comité de pilotage
- C. Groupes de travail
- D. Sous-groupes de travail
- E. Secrétariat
- F. Institution d'accueil

I. Présentation de la Coalition pour l'agroécologie

Les multiples crises interdépendantes dans les domaines de l'alimentation, du climat et de la biodiversité sont l'occasion de rassembler des forces et des secteurs divers pour transformer nos systèmes alimentaires. En 2021, le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires (SNUSA) a attiré l'attention sur la nécessité d'une action concertée pour repenser les systèmes alimentaires. La Coalition pour l'agroécologie a été créée dans ce contexte afin de fournir un mécanisme permettant aux pays et aux organisations de collaborer à la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie.

Lancée en 2021, la Coalition s'impose de plus en plus et davantage reconnue comme une voix importante pour l'agroécologie dans différents espaces, y compris dans les dialogues politiques de haut niveau. Elle envisage des systèmes alimentaires transformés par l'agroécologie qui soient durables, résilients, inclusifs, équitables, sains et économiquement florissants. Sa mission est d'accélérer cette transformation en facilitant les actions collectives et en dotant ses membres des capacités nécessaires pour conduire des changements positifs à tous les niveaux. Son travail vise à amplifier les voix qui doivent être plus largement entendues et prises en compte, et à renforcer l'impact de ses membres grâce à l'effort collectif.

Le travail de la Coalition est guidé par **les 13 principes de l'agroécologie** définis par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (GEHN-SAN) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), **qui sont alignés sur les 10 éléments de l'agroécologie** approuvés par le Conseil de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en décembre 2019.

II. Rôles stratégiques de la Coalition

La Coalition joue un rôle actif dans l'obtention de résultats en étroite collaboration avec ses membres (et souvent sous leur direction). Elle apporte une valeur ajoutée au travail de ses membres en jouant différents rôles en fonction de ce qui est nécessaire et approprié dans chaque engagement. La Coalition peut jouer le rôle d'organisatrice et facilitatrice, de leadeuse et de défenseuse, de courtière du savoir ou de soutien, selon le cas, afin de maximiser l'impact et la valeur pour les membres.

- ***En tant que leadeuse, catalyseuse et défenseuse,*** la Coalition unit ses membres dans une action collective et est une voix de premier plan dans l'appel à une transformation agroécologique conduite par des changements favorables dans les politiques, les investissements, les ressources, les pratiques et les marchés.
- ***En tant qu'organisatrice et facilitatrice,*** la Coalition rassemble les membres et les acteurs·rices de l'agroécologie par le biais de rencontres internationales, et apporte son soutien aux rencontres régionales ou nationales, le cas échéant.
- ***En tant que courtière du savoir,*** la Coalition est un acteur central dans le partage et la mobilisation des connaissances dynamiques et diverses qui sont co-créées au sein de notre réseau, travaillant avec - et apprenant de et avec - ses membres et d'autres acteurs·rices clefs de la communauté agroécologique - utilisant sa portée pour informer et influencer les politiques, les pratiques et la recherche.
- ***En tant que soutien,*** la Coalition amplifie les activités de ses membres et partenaires, afin de renforcer le travail en faveur des politiques agroécologiques, des investissements dans la recherche et de la mise en œuvre / de l'action.

III. Objectifs stratégiques et domaines d'action

En tant que Coalition de bonne volonté rassemblant des groupes d'organisations et d'institutions, des acteurs étatiques et non étatiques, la Coalition pour l'agroécologie défend une approche intégrée et systémique des systèmes alimentaires à grande échelle. Ses **cinq objectifs** visent à soutenir les voies nationales de transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie en renforçant les connaissances, les investissements, l'engagement politique, les marchés et les membres.

Comme indiqué dans la **Stratégie 2024-2030 de la Coalition pour l'agroécologie,** les objectifs stratégiques et transversaux de la Coalition sont décrits ci-dessous :

- Faciliter la co-création et l'échange de **connaissances** ;
- Favoriser l'augmentation des **investissements** dans l'agroécologie ;
- Défendre et amplifier les **politiques** de soutien à l'agroécologie ;
- Soutenir et promouvoir le développement de **marchés** pour l'agroécologie ; et
- Soutenir, engager et renforcer nos **membres**.

IV. Composition de la Coalition

Les membres de la Coalition sont au premier plan. **En février 2025, la Coalition comptait plus de 350 membres,** dont 50 gouvernements, trois commissions régionales intergouvernementales, deux administrations infranationales et environ 300 organisations, y compris la société civile, des associations paysannes, des organisations de peuples autochtones, des institutions de recherche, des organismes des Nations unies et d'autres agences internationales, des fondations philanthropiques, ainsi que plusieurs petites et moyennes entreprises (PME). Les membres participent à divers groupes de travail et sont représentés au sein du Comité directeur de la Coalition (voir section V-b).

Forte d'une base large et diversifiée, la Coalition peut exploiter et amplifier l'expérience et l'expertise combinées de ses membres afin d'avoir un impact plus important sur la transformation des systèmes alimentaires grâce à l'agroécologie.

L'adhésion à la Coalition pour l'agroécologie est ouverte aux acteurs étatiques et non étatiques du monde entier. Aucune cotisation n'est requise pour faire partie de la Coalition.

Les membres potentiels doivent :

- Être une entité gouvernementale ou une organisation indépendante ;
- Soumettre une déclaration d'engagement en anglais, en français ou en espagnol, signée par un·e représentant·e de la partie intéressée ; et
- Remplir un formulaire de demande d'adhésion décrivant les motivations de l'organisation, ses attentes et ce qu'elle peut apporter à la Coalition.

Lorsqu'ils sont acceptés au sein de la Coalition, les membres informent le Secrétariat de leurs points focaux (principaux et suppléants) et des groupes de travail qu'ils souhaitent rejoindre (voir section V-c). Les membres sont encouragés à rejoindre au moins un groupe de travail pour contribuer au travail de la Coalition. Ils sont ensuite invités à participer à une réunion d'intégration en ligne. Les membres de la Coalition sont censés assumer les rôles et les responsabilités décrits dans le présent document.

V. Gouvernance et Coordination

A. L'Assemblée générale des membres

Les membres de la Coalition constituent son Assemblée générale. **Les réunions semestrielles de l'Assemblée générale** sont organisées et suivies par les points focaux des membres ou leurs représentant·e·s désigné·e·s. Ces interactions se déroulent virtuellement avec une interprétation simultanée en anglais, français et espagnol. À l'avenir, l'organisation d'Assemblées régionales et mondiales en personne des membres de la Coalition sera étudiée afin de favoriser une interaction plus étroite entre les membres, en s'appuyant sur les rassemblements déjà organisés par les membres.

Les membres sont censés :

1. Participer à l'élaboration, à l'approbation et au soutien de la mise en œuvre de la Stratégie 2024-2030 de la Coalition pour l'agroécologie;
2. Désigner leur point focal principal et un (ou plusieurs) point(s) focal(aux) suppléant(s) et communiquer leurs coordonnées au Secrétariat ;
3. Participer aux activités de la coalition, y compris, mais sans s'y limiter, à l'Assemblée semestrielle des membres, aux activités et aux réunions des groupes de travail ;
4. Participer activement aux activités du ou des groupes de travail de leur choix ;
5. Etre disposé à participer à des groupes de travail (voir section V-d), si nécessaire ; et
6. Fournir à la coalition des informations pertinentes sur leurs propres initiatives à l'appui de la stratégie de la Coalition.

Les membres sont encouragés à :

1. Représenter la Coalition lors d'événements locaux, régionaux et mondiaux, à la demande du Secrétariat ;
2. Rechercher d'autres membres potentiels de la Coalition ;
3. Partager des informations, des connaissances, de l'expertise, du temps, des possibilités de renforcement descapacités et de financement, etc.
4. Informer régulièrement les dirigeant·e·s de leur organisation des décisions et des principales activités de la Coalition.

Le Secrétariat organise des rencontres régulières avec les membres pour réaffirmer leur intérêt et leur engagement envers la Coalition et pour mettre à jour régulièrement la base de données des membres.

B. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est l'organe décisionnel de la Coalition et rend compte à l'Assemblée générale des membres.

Le Comité de pilotage, composé de 10 personnes, comprend quatre représentant·e·s de quatre États membres basés dans quatre régions différentes (Asie-Pacifique, Afrique, Amériques, Europe) **et six représentant·e·s de différents groupes de parties prenantes** : organisations paysannes/PME, institutions de recherche, d'éducation et de conseil, associations de peuples autochtones, Nations unies et autres agences internationales, fondations philanthropiques, société civile/organisations non gouvernementales. La composition du Comité est revue en fonction des besoins afin de mieux refléter la représentation et la configuration des membres de la Coalition.

Le groupe se réunit en ligne au moins quatre fois par an. Un quorum (plus de 50 % des membres du Comité de pilotage présents) est nécessaire pour prendre une décision. En l'absence de quorum, le Comité de pilotage peut toujours choisir de se réunir et de discuter, mais aucune décision ne sera prise. Des efforts seront faits pour organiser une réunion en personne du Comité de pilotage par an.

Rôles et responsabilités :

1. Participer aux réunions du Comité de pilotage. Si un membre du Comité de pilotage n'est pas en mesure d'assister à une réunion, il peut se faire représenter par son/sa suppléant·e désigné·e, qui peut appartenir à la même organisation que lui ou à une autre organisation de la même partie prenante. Au début de son mandat, le membre du Comité de pilotage doit informer le Secrétariat de son/sa suppléant·e. Iels sont censé·e·s se coordonner et s'informer mutuellement avant et après toute réunion du Comité de pilotage.
2. Fournir des orientations sur l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de la Coalition ;
3. Assurer la supervision et l'orientation générales du Secrétariat et lui servir de caisse de résonance ;
4. Discuter des principales opportunités stratégiques dans lesquelles la Coalition peut s'engager ;
5. Assurer la supervision de la gouvernance de la Coalition, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Assurer la représentativité et l'inclusivité au sein du modèle de gouvernance de la Coalition ;
- Planification de la succession, y compris l'élection des coprésident·e·s ;
- Création de nouveaux groupes de travail ou sous-groupe de travail ;
- Discuter et décider des demandes d'adhésion potentiellement controversées et politiquement sensibles et/ou des opportunités clefs, des réactions à toute controverse en matière de communication, etc.

6. Examiner et approuver le plan de travail annuel et le budget du Secrétariat, ainsi que le rapport annuel de la Coalition ;
7. Conseiller le Secrétariat en ce qui concerne la mobilisation des ressources ;
8. Examiner et approuver les accords d'acceuil, le cas échéant, et discuter des questions critiques qui s'y rapportent ;
9. Examiner et approuver le renouvellement du contrat du Coordinateur exécutif ;
10. Approuver l'ordre du jour du comité de surveillance et de l'Assemblée générale ;
11. Consulter leurs mandants respectifs sur les questions stratégiques clefs soumises à la décision du comité de pilotage et leur rendre compte des travaux de la Coalition ;

Dans la mesure du possible, les décisions du Comité de pilotage sont prises par consensus. Si aucun consensus n'est atteint, aucune décision n'est prise, mais un autre tour de table est organisé jusqu'à ce qu'une majorité claire se dégage.

Nomination des membres du Comité de pilotage :

1. Les membres du Comité de pilotage, avec le soutien du Secrétariat, consultent leurs parties prenantes respectives et proposent deux candidat·e·s qui sont intéressé·e·s, disponibles et déterminé·e·s à servir en tant que membres du Comité de pilotage. Le processus d'identification des candidat·e·s est également communiqué au Comité de pilotage. Celui-ci discute ensuite des candidat·e·s et convient d'une nouvelle composition du Comité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de l'équilibre géographique et de l'équilibre entre les hommes et les femmes.
2. La durée du mandat d'un membre du Comité de pilotage est de trois ans, renouvelable une fois. Les membres du Comité intéressés par un second mandat complet de trois ans ou par un ou deux mandats supplémentaires doivent exprimer leur intention par écrit et l'adresser au Comité de pilotage pour qu'il en délibère et prenne une décision. Dans la mesure du possible, l'équilibre entre les parties prenantes, les régions géographiques et les genres sera assuré.
3. Afin d'assurer la continuité et la stabilité de la gouvernance de la Coalition, le renouvellement des mandats sera échelonné, sans que plus de 50 % du Comité de pilotage ne soit renouvelé à un moment donné. Cela offre une certaine flexibilité et permet de prolonger certains mandats d'un ou deux ans seulement afin de mieux répartir les renouvellements entre les régions et les catégories de parties prenantes.
4. Le Point focal principal d'un pays ou d'une organisation peut être membre du Comité de pilotage.
5. Si un membre principal du Comité de pilotage se retire, le/la suppléant·e devient membre du Comité par intérim jusqu'à ce qu'un·e remplaçant·e de la même région ou de la même catégorie de parties prenantes soit identifié·e et approuvé·e par le processus mentionné ci-dessus[1]. Le nouveau Comité de pilotage aura un mandat de trois ans.

[1] Le/la suppléant·e· peut devenir principal si la région ou la circonscription concernée le décide.

Co-président·e·s du comité de pilotage :

Le Comité de pilotage élit à la majorité simple ses coprésident·e·s (un·e représentant·e du gouvernement, un représentant·e d'un groupe de parties prenantes et, dans la mesure du possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes) pour codiriger le Comité de pilotage. Le mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

Les rôles des coprésident·e·s du comité de pilotage sont les suivants :

1. Fournir des conseils au Coordinateur exécutif et interagir régulièrement avec lui dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la Coalition ;
2. Discuter avec le Coordinateur exécutif et approuver l'ordre du jour du Comité de pilotage ;
3. Évaluer les performances du Coordinateur exécutif et examiner le renouvellement de son contrat en consultation avec les membres du Comité de pilotage ;
4. Présider les réunions du Comité de pilotage ainsi que les réunions de l'Assemblée générale ;
5. Représenter la Coalition dans divers forums et interactions avec les médias, dans la mesure du possible ;
6. Le cas échéant, décider au nom du Comité de pilotage de toute question urgente nécessitant une attention particulière entre les réunions du Comité, en consultant les membres du Comité aussi largement que possible par écrit (pour les questions stratégiques clefs), en précisant le délai de réponse et en faisant rapport au Comité lors de la réunion suivante ;
7. Contacter les membres individuels du Comité de pilotage en cas de besoin.

C. Groupes de travail

Les groupes de travail (GT) font avancer le travail de la Coalition. Ils servent d'espace pour une interaction plus étroite entre les membres, le partage et le co-apprentissage dans les différents domaines d'action de la Coalition autour desquels les groupes de travail sont créés.
Chaque groupe de travail élabore son propre plan de travail afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie globale de la Coalition. Les membres sont invités à participer à au moins un groupe de travail de leur choix, dont la liste figure ci-dessous :

- **Politiques**
- **Recherche, innovation et éducation**
- **Finance et investissement**
- **Mise en œuvre**
- **Marchés**
- **Communication**

Le Comité de pilotage peut créer un ou plusieurs groupes de travail supplémentaires, si nécessaire.

Rôles et responsabilités :

1. Faciliter et conduire la mise en œuvre des travaux de la Coalition qui relèvent de la compétence du groupe de travail, en soutien à la Stratégie de la Coalition, en s'engageant avec autant de membres que possible et en s'appuyant sur leurs initiatives ;
2. Identifier et discuter des opportunités stratégiques clefs dans lesquelles la Coalition peut s'engager ;
3. Élaborer et mettre en œuvre le plan de travail annuel du groupe ;
4. Les cofacilitateur·rices des groupes de travail rendent régulièrement compte au Comité de pilotage en participant aux réunions de ce dernier au titre de ce point spécifique de l'ordre du jour ;
5. Favoriser la collaboration (et le co-marquage des activités, dans la mesure du possible) avec d'autres groupes de travail sur des thèmes communs par le biais de sessions conjointes et de travaux coordonnés sur des sujets/questions qui se chevauchent ;
6. Mettre en place des sous-groupes le cas échéant.

Le Secrétariat de la Coalition soutient le fonctionnement des groupes de travail (par exemple, en organisant les réunions, en gérant la liste des membres, en élaborant l'ordre du jour avec les co-facilitateurs·rices, en fournissant des conseils sur les activités et les résultats attendus correspondant aux besoins des membres, en rédigeant les procès-verbaux), en assurant la coordination entre les groupes de travail et en faisant office de lien entre les groupes de travail et le Comité de pilotage.

Nomination des co-facilitateur·rices d'un groupe de travail :

Les membres du groupe de travail identifient et élisent à la majorité simple au moins deux co-facilitateur·rices pour coordonner le travail du groupe. Dans la mesure du possible, l'un·e des cofacilitateur·rices doit être issu·e d'un État membre et l'autre d'un groupe de parties prenantes, afin de favoriser la codirection entre acteurs étatiques et non étatiques. Il convient également de rechercher un équilibre entre les hommes et les femmes, ainsi qu'une représentation géographique (au moins un·e représentant·e du Nord global et un·e représentant·e du Sud global).

Avec un mandat de trois ans renouvelable une fois, les rôles des co-facilitateur·rices sont les suivants :

1. Interagir régulièrement avec le Secrétariat de la Coalition dans la mise en œuvre des activités du groupe de travail ;
2. Élaborer l'ordre du jour des réunions du groupe de travail en coordination avec le Secrétariat de la Coalition ;
3. Modérer les réunions du groupe de travail, en veillant à ce que tous les participant·e·s puissent contribuer et participer à la conversation ;
4. Contacter les membres du groupe de travail si nécessaire ;
5. Représenter la Coalition dans divers forums, dans la mesure du possible ;
6. Favoriser la collaboration entre les groupes de travail ;

Si un·e cofacilitateur·rice se retire avant la fin de son mandat, un·e remplaçant·e issu·e de la même région ou de la même catégorie de parties prenantes sera recherché·e pour un mandat de trois ans, selon le processus de sélection susmentionné.

D. Sous groupes de travail

Les sous groupes de travail sont des petits groupes créés pour travailler sur des sujets qui requièrent une attention immédiate dans un délai donné. Les sous-groupes de travail sont créées soit par le Comité de pilotage, soit par un groupe de travail composé de volontaires ou de membres ayant demandé à faire partie du groupe. Elles sont dissoutes une fois que la tâche assignée est terminée. Le Secrétariat peut être mobilisé pour soutenir le sous-groupe de travail.

E. Secrétariat

Le Secrétariat de la Coalition est responsable de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie, de l'engagement des membres, de l'appui au comité de pilotage, du soutien aux différents groupes de travail et de la facilitation de la collaboration entre eux, ainsi que des opérations quotidiennes du travail de la Coalition.

Depuis février 2025, l'équipe du Secrétariat est composée du coordinateur exécutif de la Coalition, d'une coordinatrice associée et d'une chargée de communication. Elle est complétée par un conseiller principal et une stagiaire. La composition du secrétariat est revue périodiquement et peut évoluer si nécessaire en fonction de la stratégie et des aspirations de la Coalition, avec l'approbation du comité de pilotage. Des membres temporaires supplémentaires de l'équipe peuvent être recrutés pour des missions spécifiques et pour une durée déterminée (par exemple, mobilisation de ressources, consultant·e·s de projets, stagiaires, etc.).

Coordinateur exécutif

Sous l'autorité du comité de pilotage de la Coalition, le coordinateur exécutif est notamment chargé des tâches suivantes :

1. Soutenir le comité de pilotage dans l'élaboration de la stratégie et du plan de travail de la Coalition ;
2. Élaborer des documents pour discussion/approbation par le Comité de pilotage ;
3. Élaborer un plan de travail et un budget annuels pour le Secrétariat de la Coalition, qui seront soumis à l'approbation du Comité de pilotage ;
4. Mettre en œuvre les différentes activités de la Coalition, notamment : coordonner et soutenir les groupes de travail de la coalition dans leurs activités ; faciliter l'apprentissage entre pairs et le partage des connaissances entre les différents membres de la Coalition ; informer régulièrement le comité de pilotage et l'ensemble des membres de la Coalition de l'évolution des différentes initiatives ; et mettre régulièrement à jour le plan d'action ;
5. Planifier, organiser et faciliter les réunions régulières du comité de pilotage et de l'Assemblée des membres, y compris les rapports de suivi et la répartition des tâches ;
6. Recruter et superviser le personnel du Secrétariat ;
7. Agir en tant qu'ambassadeur de la Coalition : organiser des événements publics et représenter la Coalition ; communiquer la mission de la Coalition aux parties prenantes externes ; assurer la liaison avec d'autres Secrétariats / points focaux de la Coalition afin d'identifier les synergies possibles et les actions communes ; explorer de nouvelles alliances et de nouveaux partenariats ;
8. Gérer et accroître le nombre de membres de la Coalition ;
9. Rechercher un soutien financier pour le Secrétariat auprès des membres de la Coalition et des bailleurs de fonds potentiels ; maintenir des relations positives avec les bailleurs de fonds existants ; et rédiger des rapports d'activité annuels ;
10. Interagir avec l'organisation d'acceuil pour assurer la bonne administration du Secrétariat ;
11. Mettre en œuvre d'autres tâches à la demande du Comité de pilotage.

Coordinatrice associée

Sous la supervision du coordinateur exécutif, les responsabilités de la coordinatrice associée sont les suivantes :

1. Soutenir le coordinateur exécutif dans la mise en œuvre du plan de travail de la Coalition ;
2. Soutenir l'organisation des réunions régulières du Comité de pilotage et de l'Assemblée des membres ;
3. Soutenir l'organisation d'événements externes (évenements parallèles, séminaires en ligne, etc.) ;
4. Faciliter et soutenir le travail des différents groupes de travail, notamment en planifiant et en organisant les réunions des GT en collaboration avec les cofacilitateur·rices des groupes de travail, en fournissant des procès-verbaux et en contrôlant le suivi des mesures prises par les membres des groupes de travail ;
5. Soutenir l'établissement de rapports sur les progrès accomplis à l'intention du comité de pilotage et de l'ensemble des membres de la Coalition ;
6. Représenter la Coalition lors d'événements publics à la demande du coordinateur exécutif.

Chargée de communication

Sous la supervision du coordinateur exécutif, les responsabilités de la chargée de communication sont les suivantes :

1. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie générale de communication pour le Secrétariat de la Coalition ;
2. Renforcer l'image de marque et l'identité visuelle de la Coalition ;
3. Faciliter et soutenir les travaux du groupe de travail sur la communication, notamment en planifiant et en organisant les réunions du groupe de travail en collaboration avec les facilitateur·rices du groupe de travail, en fournissant des rapports sur les réunions et en contrôlant le suivi des mesures prises par les membres du groupe de travail ;
4. Coordonner avec les partenaires, faciliter les processus de groupe et favoriser la communication entre les partenaires ;
5. Rédiger des communiqués de presse, des articles d'opinion et des bulletins d'information ;
6. Mettre en place des comptes de médias sociaux et assurer des publications régulières ;
7. Gérer et mettre à jour le site web de la Coalition ;
8. Planifier et coordonner les produits de communication (par exemple, wébinaires, fiches d'information, rapports, vidéos promotionnelles, etc.) ;
9. Constituer, développer et mettre à jour une base de données des médias ; traiter les demandes de renseignements des médias et établir des contacts avec les journalistes pour les événements publics ;
10. Suivre les débats mondiaux sur les questions d'alimentation et d'agriculture et identifier les possibilités d'utiliser ces débats pour amplifier les messages de la Coalition.

Conseiller principal

Sous la supervision du coordinateur exécutif, le conseiller principal formule des recommandations, informe et soutient, le cas échéant, le fonctionnement général de la Coalition, l'augmentation et le développement de la composition de la Coalition et la mobilisation des ressources.

F. Institution d’acceuil

Le Secrétariat de la Coalition pour l'agroécologie est hébergé par Bioversity International à Rome, en Italie.

Conformément à la convention d'acceuil signée entre la Coalition et Bioversity International le 1er septembre 2022, cette dernière fournit une assistance et des facilités aux opérations et au personnel de la Coalition basé en Italie, par cette convention d'acceuil sous l'égide de la personnalité juridique de Bioversity International. En tant qu'entité hébergée, la Coalition adhère aux politiques, procédures et règlements de l'organisation d’acceuil en termes de mise à disposition de bureaux, d'installations et d'équipements ; de gestion des ressources humaines (par exemple, recrutement de personnel et de consultant·e·s, stagiaires, etc.) ; d'achats, de voyages, de protocole, de sécurité et d'opérations (par exemple, gestion des subventions, rapports, audits, etc.). La Coalition conserve toutefois son indépendance en termes de stratégie et de gouvernance.

La convention d'acceuil entre en vigueur à compter de la date de signature et reste en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée par l'une ou l'autre des parties.

Coalition pour l'agroécologie
Hébergée par Bioversity International
Via di San Domenico 1
00153 Rome
Italie

https://www.agroecology-coalition.org
secretariat@agroecology-coalition.org